

## MONTANTS DES DROITS D'INSCRIPTION & MODALITES DE PAIEMENT

### Tarifs 2017/2018

- pour un **diplôme de niveau L** (licence) : **189.10€** comprenant : les droits de scolarité 184€ + la médecine préventive 5.10€
- 122€ pour l'inscription complémentaire à un diplôme de niveau L
- pour un **diplôme de niveau M** (master) : **261.10€**, comprenant : les droits de scolarité 256€ + la médecine préventive 5.10€
- 168€ pour l'inscription complémentaire à un diplôme de niveau M
- Pour un **diplôme de niveau D** (Doctorat) : **396.10€** comprenant : les droits de scolarité 391€ + la médecine préventive 5.10€
- Le montant de la cotisation au régime étudiant de la **sécurité sociale** est de **217€**.

Si vous êtes boursier de l'enseignement supérieur français (C.R.O.U.S) ou du gouvernement français, vous ne payez que les droits de Médecine Préventive **5.10 €**

### MODALITES DE PAIEMENT :

#### ❖ **En une seule fois :**

Par chèque, libellé à l'ordre de l'Agent Comptable de l'Université de Poitiers

Par carte bancaire sur certains sites et en ligne

En espèces

#### ❖ **En trois fois :**

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Université de Poitiers propose aux étudiants qui en feront la demande, la possibilité de régler en trois fois les droits d'inscription et la cotisation sécurité sociale étudiante (uniquement pour les diplômes nationaux et non pour les diplômes universitaires).

### Conditions à remplir :

ne pas être boursier

**s'inscrire obligatoirement avant le 29 Septembre 2017**

le paiement en 3 fois **ne s'applique qu'à l'inscription principale**

le paiement en 3 fois **ne concerne que les diplômes nationaux** (licences, licences professionnelles, DUT, masters, doctorats, médecine / pharmacie, capacité en droit)

le paiement en 3 fois ne concerne pas les diplômes universitaires (paiement en une seule fois)

Aucun paiement échelonné ne sera proposé à toute inscription inférieure à 170 euros

### Le paiement échelonné sera proposé aux étudiants :

#### ❖ **S'inscrivant ou se réinscrivant en ligne**

Mode de paiement : **prélèvement uniquement par carte bancaire en 3 fois.**

➤ 1er tiers lors de l'inscription en ligne (jour J)

➤ 2ème tiers à 30 jours après le 1er versement

➤ 3ème tiers à 60 jours après le 1er versement

#### ❖ **S'inscrivant lors du passage en chaîne d'inscription auprès du secrétariat de scolarité**

L'étudiant devra télécharger, compléter et signer (titulaire du compte) la demande de prélèvement, la joindre obligatoirement au dossier d'inscription accompagnée d'un RIB ou RIP. En aucun cas, l'étudiant ne pourra différer

### Echéancier des prélèvements 2017:

Inscription : 1er paiement immédiat	2 <sup>ème</sup> paiement par prélèvement	3 <sup>ème</sup> paiement par prélèvement
Inscription en juillet 2017	31 Aout 2017	02 octobre 2017
Inscription du 21 Aout au 29 septembre	31 octobre 2017	30 novembre 2017
Inscription du 1 <sup>er</sup> Octobre au 10 Octobre 2017 (situations exceptionnelles)	09 Novembre 2017	08 Décembre 2017

### Attention

En cas de **défaut de paiement** au 2ème ou au 3ème versement, l'étudiant devra **prendre contact rapidement avec le service de scolarité ou le service social** [service.social@univ-poitiers.fr](mailto:service.social@univ-poitiers.fr) pour régler le problème. L'étudiant recevra un rappel de sa situation avec un délai pour régler ses droits. En l'absence de retour dans les délais indiqués, **le service de scolarité procédera à l'annulation de l'inscription. Le remboursement des prestations maladie-maternité par la mutuelle étudiante pourra être suspendu.**

Toutes les connexions d'inscriptions administratives en ligne (Primo-entrants, Réinscriptions et paiement en ligne échelonné) seront interrompues entre **le 20 juillet 2017 (15h) et le 21 Aout 2017 (10h).**